

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance  
Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, David RANGER, Aurélie BOURREAU.

Absents excusés avec pouvoir : NEANT

Absent : Dominique CRETIN.

Suffrage : 10

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

Avant d'aborder l'ordre du jour, Omar M'BAYE demande la parole.

Il revient sur le sujet de la réforme de l'organisation des cartes nationales d'identité. La commune de Gençay est concernée par cette attribution de tâche supplémentaire. *« Monsieur le maire avait indiqué qu'aucune indemnisation n'était prévue par l'Etat et le conseil avait proposé d'adresser un courrier à la Préfecture. François BOCK avait également précisé que l'Association des Maires de France avait réagi en faveur des communes concernées ».*

Cependant M M'BAYE a appris que la commune percevait la somme de 5000€ pour l'établissement des passeports et qu'elle allait percevoir une indemnité de 3000€, avec une revalorisation de l'indemnité qui pourrait atteindre les 20 000€.

Il reproche donc au maire d'avoir menti aux conseillers.

Jean BERGER prend également la parole pour lire une déclaration.

Il dénonce *« des dysfonctionnements graves qui affectent le fonctionnement du conseil municipal avec des décisions importantes prises sans aucun débat ».*

Il cite pour exemple le projet des travaux de l'école primaire non encore soumis au vote et qui doit cependant être présenté par le cabinet E WATT présent dans la salle, alors qu'il n'était pas informé de leur venue. Aucune validation n'a été donnée par le conseil sur ce projet dont le financement est évasif, un prêt ayant même été inscrit au budget.

Il ajoute que, depuis mars 2014 huit conseillers de la liste principale ont démissionnés, les départs les plus récents étant ceux d'une adjointe Dominique SOUILLE et d'une conseillère Peggy MENNETEAU, ce qui dénote la mauvaise ambiance de la municipalité.

Par conséquent les conseillers de la liste de l'opposition, Omar M'BAYE, Martine BIAIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU et lui-même annoncent leur démission de leur poste de conseillers municipaux.

Les conseillers quittent alors la salle de réunion.

Monsieur le maire, François BOCK prend à son tour la parole pour s'adresser aux conseillers présents. Concernant la nouvelle organisation de la délivrance des cartes nationales d'identité, la mairie n'a reçu aucune information, ni aucun courrier de la Préfecture annonçant le versement d'une indemnisation.

Il donne ensuite lecture de la lettre adressée par Dominique SOUILLE qui présente sa démission d'adjointe et de conseillère pour convenances personnelles.

Il précise que Mme MENNETEAU l'a appelé pour s'excuser de ne pas participer au conseil du jour et qu'à ce jour, mais qu'elle n'est pas démissionnaire.

Enfin, concernant le projet de l'école, le financement par un prêt de la commune est exclu et n'a pas été présenté au budget voté le 13 avril 2017. L'autorisation de demander les subventions nécessaires a par ailleurs été validée par la délibération du conseil municipal du 16 mars 2017.

Reprise de la séance

Monsieur le maire fait le point sur le nombre de conseillers restant.

La commune comporte 17 conseillers, ce qui porte le quorum à 9.

Après le départ des 4 conseillers de l'opposition, le nombre des conseillers présents est de 8.

Le quorum n'étant plus atteint, le Maire propose malgré tout de poursuivre la réunion et d'étudier le

projet de l'école.

Monsieur le maire s'excuse de cette interruption et présente M. BOURSIER dirigeant le cabinet d'étude E WATT (mandaté par la commune par délibération du conseil municipal du 15 septembre 2016) et sa collaboratrice, Mme Christelle DEMINIER, architecte.

Comme convenu lors de la séance du conseil du 30 mars 2017, M. BOURSIER et MME DEMINIER sont venus présenter l'avant projet détaillé (APD) des travaux de l'école à l'ensemble du conseil municipal de Gençay.

La plaquette de l'avant projet comprenant le détail des travaux proposés et le tableau de financement ont au préalable été transmis à tous les conseillers.

M BOURSIER revient sur l'intervention de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) qui a imposés de fortes contraintes au premier projet établi par le cabinet d'étude et proposé à l'avis du conseil municipal du 15/09/2016.

Un surcroit de modifications a entraîné une explosion du cout du projet :

- Préaux initialement prévus en bois, habillés de verre et métal
- Changement de positionnement et de forme du préau de l'école maternelle
- Suggestions techniques relevant de l'esthétisme : ornements bois, fenêtres d'architecture médiévale, rampe PMR supplémentaire (en symétrie par rapport à l'existante), construction d'une « guérite » à l'entrée de l'école maternelle permettant aux parents de s'abriter de intempéries.

Les plans ont du être modifier afin d'obtenir la validation de l'ABF.

François BOCK indique que le budget voté par la commune le 13 avril pour les travaux de l'école ne peut être dépassé de plus de 5%. Or les modifications apportées entraînent un surcout de 30%.

Par conséquent deux solutions sont possibles :

L'opération est annulée et la commune engage une nouvelle procédure pour adapter le financement : cette solution a déjà été employée pour la maison de santé lorsque le dentiste a demandé à être rattaché ; la procédure a du être annulée et reprise dès le début, ce qui a eu pour conséquence un retard de 6 mois sur l'engagement des travaux.

Soit les travaux sont scindés en 2 tranches : la commune utilise le budget voté pour une première tranche de travaux, et reporte la seconde tranche début 2018.

Monsieur le maire rappelle que l'occupation des locaux par des enfants impose une contrainte forte.

Les travaux importants devront être effectués durant des périodes de congés scolaires afin de préserver la sécurité des enseignants, des écoliers, et du personnel scolaire.

La présentation du projet en deux étapes correspondrait au planning initialement proposé par le cabinet d'étude.

D'autre part, il indique qu'il est prévu de profiter de la nouvelle installation de la chaufferie pour alimenter l'immeuble de l'ancienne mairie. Cette tranche optionnelle sera bien entendu entièrement financée par la commune de Gençay (hors don HIRSCH).

## PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE DES TRAVAUX DE L'ECOLE - E WATT

L'école de Gençay se situe en plein cœur du bourg et dans le périmètre immédiat du Vieux Château.

Le projet consiste en premier lieux en la construction de divers locaux en complément des bâtiments existants.

Après modifications des plans suite à l'avis de l'ABF, le cabinet E WATT propose une articulation en deux phases.

1<sup>ère</sup> phase

Ecole maternelle : nouveau dortoir PMR (personnes à mobilité réduite) pour les petits, création d'une coursive fermée permettant le lien entre toutes les classes de maternelles, création d'une nouvelle entrée.

Ecole primaire : construction de nouveaux sanitaires aux normes PMR, avec création dans le même bâtiment d'une chaufferie bois granulés avec silo alimentant tous les bâtiments scolaires et la cantine en remplacement des trois chaudières existantes.

## Seconde phase

Construction de préaux dans la cour de primaire et chez les maternelles.

Déplacement et aménagement de la nouvelle garderie, de la bibliothèque et aménagement d'une salle des maîtres.

Réfection et aménagement d'une nouvelle cour en primaire.

Compte tenu des contraintes de sécurité, la première tranche de travaux (démolition sanitaires existants et constructions maternelle) serait impérativement effectuée durant les vacances scolaires.

Seraient également prévus des toilettes provisoires positionnées près du réfectoire et une chaudière installée dans une annexe permettant d'assurer un chauffage éventuel dans l'attente de la nouvelle chaufferie.

Des clauses particulières devraient être prévues afin d'assurer la sécurisation de la livraison et du stockage des matériaux (accès unique).

## BUDGET

Estimation de la première tranche

Travaux	499 626,50 € HT
+ honoraires du maître d'œuvre	51 300,00 €
+ Etude de sol, contrôle technique	14 300,00 €
+ Mise en sécurité et sanitaires prov.	13 200,00 €
Total HT	578 426,50 €
TVA 20%	115 685,30 €
TOTAL TTC	694 111,80€

Estimation seconde tranche

Préaux (demande ABF)	230 628,00 €
Rampe PMR supplémentaire (demande ABF)	9 893,00 €
Palissade maternelle (demande ABF)	15 756,00 €
Cours école	66 976,00 €
Aménagements garderie, etc...	12 700,00 €
Total HT	335 953,00 €
TVA 20%	67 190,60 €
TOTAL TTC	403 143,60€

## PLANNING

Après délibération du conseil municipal, le permis de construire pourrait être déposé fin mai 2017, les appels d'offre effectués en juillet 2017, avec validation des candidats en aout 2017 et une première tranche de travaux durant la fin des vacances scolaires.

En conclusion, monsieur le maire remercie les intervenants pour la description détaillée du projet établi. Il reconnaît que le montant de la première tranche correspond au programme initial voté au budget par la commune.

Il indique que les subventions accordées pour l'installation de cette chaufferie « nouvelle génération » et le don des époux HIRSCH couvriront la totalité des travaux présentés.

Sophie VERGNAUD